

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 025-493901102-20231206-DEL2023_AG_09-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Séance du 06 décembre 2023

Délibération n°09

**Le Directeur,
C. MOUGEOT**

Nombre de membres en exercice : 89

Nombre de membres présents ou représentés : 52

Nombre de votants : 52

Vote pour : 52

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 13 novembre 2023

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme BRAND – Mme CHOUX – Mme GUYEN – M. GUYON – M. KRUCIEN – Mme LIME-VIEILLE – M. VIENET – M. VALLVERDU

Conseil Régional : Mme RAPENNE

Communautés d'agglomération, urbaines : M. ANDRE - Mme BARTHELET- M. FROEHLI – Mme GAGLIOLO – Mme MABIRE – Mme MULOT - Mme PRESSE - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. BASDEVANT- M. COMMEAU – M. CUCHEROUSET - M. FAIVRE-PIERRET - M. FARENC – M. GRESET - M. GUY - M. JOUVIN – M. LAURENT – Mme ROGNON

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme BRAND) – M. BILLOT (pouvoir à Mme GUYEN) – M. CARLES (pouvoir à M. VALLVERDU) - M. CHALUMEAUX (pouvoir à M. VIENET) - M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme MAILLARD (pouvoir à M. GUYON) – M. MAIRE DU POSET (pouvoir à M. ALPY) – M. METHOT (pouvoir à Mme LIME-VIEILLE) - M. MOLIN (pouvoir à M. JOUVIN) - Mme ROGEBOZ (pouvoir à Mme ROGNON)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BONNEFOND (pouvoir à M. ANDRE) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) - M. FELT (pouvoir à Mme PRESSE) – M. MORENO (pouvoir à Mme BARTHELET) – Mme NAUDIN (pouvoir à Mme MABIRE) - M. TIROLE (pouvoir à Mme SAUMIER)

Communautés de communes : M. BONNET (pouvoir à M. BASDEVANT) – M. GARCIA (pouvoir à M. CUCHEROUSET) – Mme GUERIN (pouvoir à M. COMMEAU) - M. IDES (pouvoir à M. FARENC) – M. LIEVREMONT (pouvoir à M. LAURENT) – M. PETIT (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) – Mme RAMBAUD (pouvoir à M. GRESET)

OBJET : INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES

L'article 10 des statuts de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC prévoit que « chaque EPCI, membre de l'établissement est représenté dans l'Assemblée générale par un délégué au moins, puis, en fonction de la population de son ressort territorial, par autant de délégués que de tranches (arrondies à l'entier supérieur) de population de 25 000 habitants au-delà de 25 000 habitants.

La Région et les Départements, s'ils sont membres, seront représentés de la façon suivante :

- le Département du Doubs par 22 titulaires et 22 suppléants,
- la Région et les autres Départements, chacun par 3 titulaires et 3 suppléants.

Chaque collectivité membre peut désigner des délégués suppléants dans la limite du nombre de délégués titulaires dont elle dispose. Chaque délégué suppléant dispose d'une voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire qu'il supplée. Chaque assemblée délibérante peut néanmoins procéder à tout moment au remplacement de ses délégués.

Le mandat des délégués et de leurs suppléants au sein de l'établissement suit, quant à sa durée, le sort des organes délibérants qui les ont désignés.

Conformément à l'article R. 324-3 du Code de l'urbanisme, il est rappelé que les membres, titulaires ou suppléants, de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt, occuper aucune fonction dans les entreprises privées traitant avec l'Etablissement Public Foncier ou assurer des prestations pour ces entreprises. Ils ne peuvent, en aucun cas, prêter leur concours, à titre onéreux, à l'établissement.

CC du Val de Morteau (25) : Suite à la démission de M. Jean-Pierre FRIGO, le conseil communautaire de la CC du Val de Morteau a désigné, par délibération en date du 28 juin 2023, un nouveau titulaire et un nouveau suppléant.

Le conseil communautaire a désigné Mme Catherine ROGNON en tant que titulaire et Mme Elisabeth REDOUTEY en tant que suppléante.

CC Amognes Cœur du Nivernais (58) : Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais a désigné son délégué titulaire et son suppléant lors de sa séance du 20 octobre 2022 :

- Titulaire : Christian GENTIL
- Suppléant : Jean-Luc GAUTHIER

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 025-493901102-20231206-DEL2023_AG_09-DE

CC Brionnais Sud Bourgogne (71) : Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne a désigné son délégué titulaire et son suppléant lors de sa séance du 27 octobre 2022 :

- Titulaire : Stéphanie DUMOULIN
- Suppléant : Fabrice DEJOUX

CC Sud Côte Chalonnaise (71) : Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise a désigné son délégué titulaire et son suppléant lors de sa séance du 17 mai 2023 :

- Titulaire : Thomas BONNET
- Suppléant : Alexandre DUPARAY

CC du Grand Autunois Morvan (71) : Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan a désigné ses délégués titulaires et ses suppléants lors de sa séance du 20 juin 2023 :

- Titulaires : Dominique COMMEAU et Louis BASDEVANT
- Suppléants : Marie-Claude BARNAY et Jean-François NICOLAS

CC Terres de Bresse (71) : Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Bresse a désigné son délégué titulaire et son suppléant lors de sa séance du 29 juin 2023 :

- Titulaire : Christian GUIGUE
- Suppléant : Roger DONGUY

CC de l'Agglomération Mignennoise : Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Agglomération Mignennoise a désigné son délégué titulaire et son suppléant lors de sa séance du 20 juin 2023 :

- Titulaire : François BOUCHER
- Suppléant : Jean-Luc WARIE

L'ASSEMBLEE GENERALE
après en avoir délibéré

DECIDE

- d'installer ses nouveaux membres.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

